



Je ne suis pas d'accord avec le médecin conseil

Par **fati81**, le **10/07/2016** à **17:34**

bonjour,

Je suis en AT depuis mars 2014 j'étais agent de soin ds un foyer de vie pour personne handicapé avec fauteuil roulant handicap très lourd. Pendant la toilette d'un résident, j'attendait que ma collègue arrive avec le verticalisateur pour terminer de l'habiller j'ai assise juste à côté. Je l'ai senti glisser j'ai voulu la retenir pour lui éviter de tomber par terre sur les fesses sachant que la personne est paralysée des membres inférieurs et supérieurs je l'ai retenue avec ma force, j'avais une mauvaise posture je ne sais pas comment j'ai fait mais j'ai coincé mon dos. Mon AT a été accepté. Par la suite je me suis fait opérer de hernie discale L4/L5 de 6grs j'avais des fourmillements partout ds le pied gauche. J'ai revu un autre médecin conseil y a 2 semaines et j'ai reçu sa lettre recommandée qui me consolide sans séquelles alors que je viens de subir une thermocoagulation le 7/7/2016 il me consolide au 10/07/2016 sachant que j'ai toujours mal je ne sais pas quoi faire, ni comment faire. Pouvez-vous m'aider surtout pour contester sa décision. Merci d'avance de me répondre.

Par **Visiteur**, le **11/07/2016** à **16:07**

Bonjour,

Cela est arrivé à plusieurs de mes connaissances et il est étonnant que vous ne soyez pas remis après plus de 2 ans.

Donc, c'est peut-être bien plus grave et je vous conseille de vous faire hospitaliser pour un bilan global !

Par **morobar**, le **11/07/2016** à **18:40**

Bonsoir,

La notification du médecin-conseil indique les voies de recours, qu'il faut exercer immédiatement car le temps est limité.

Pour mémoire un rappel ici:

<http://www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches/reclamations-et-voies-de-recours/comment-contester-une-decision/la-demande-d-expertise-medicale.php>